

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le douze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, GLORY Georges, LEFEUVRE André, MASSON Jean-Paul, de LORGERIL Olivier et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absents excusés : BEDEL Didier, SAUVEUR Patrice, CROQUISON Sébastien

Un scrutin a eu lieu ; M. REGEARD Loïc a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2009

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 5 février 2009. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

N°08-2009 : MISE EN SÉCURITÉ DE TROIS TRONÇONS DE L'AGGLOMÉRATION – DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°93-2008 du 6 novembre 2008 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurité au sein de l'agglomération. Il vous précise que le cabinet D2L a été retenu pour cette mission.

Suite à la rencontre avec le cabinet D2L, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dernières propositions d'aménagement avec les estimatifs suivants :

Opération	Montant HT	TVA	Montant TTC
Tronçon n°1 Rue d'Armor	58 305,00 €	11 427,78 €	69 732,78 €
Tronçon n°2 Rue Alphonse Simon / Rue de Bellevue	9 335,00 €	1 829,66 €	11 164,66 €
Tronçon n°3 Rue du Stade	17 650,00 €	3 459,40 €	21 109,40 €
TOTAL	85 290,00 €	16 716,84 €	102 006,84 €

Monsieur le Maire précise que ces propositions d'aménagement sont soumises à l'approbation des services de l'Agence Routière Départementale de Saint-Malo.

Monsieur le Maire informe que cette opération peut bénéficier de la subvention DGE 2009 au titre des travaux d'amélioration de la sécurité routière sur les voies communales. Le taux de subvention est de 50 % du montant HT des dépenses.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
AMO DDE	5 751,00 €	Amendes de police	Demande en cours d'instruction
Maîtrise d'œuvre	4 500,00 €	DGE 2009 (50% des dépenses HT)	47 770,50 €
Travaux (estimatif)	85 290,00 €	Autofinancement	47 770,50 €
TOTAL	95 541,00 €	TOTAL	95 541,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ADOPTÉ** l'opération comme décrite ci-dessus
- **ARRETE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la DGE pour un montant de dépenses de 95 541,00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N°09-2009 : REMPLACEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fenêtres de l'école publique, qui sont à châssis en bois, sont dans un état de délabrement avancé. Les dormants en bois pourrissent et leur pouvoir isolant est faible. Monsieur le Maire souhaite que la Commune procède à leur remplacement.

L'opération porte sur le remplacement des vingt fenêtres à châssis en bois de l'école publique par des fenêtres à châssis aluminium avec vitrage isolant thermique. Le but est d'améliorer l'isolation du bâtiment et de diminuer les dépenses énergétiques.

Monsieur le Maire a sollicité trois entreprises :

- L'entreprise SOMEVAL propose une solution technique qui consiste en la pose en rénovation (suppression de la pièce en bois en appui avec habillage alu des dormants conservés). Monsieur le Maire propose de ne pas retenir cette solution car les moulures bois sont en très mauvais état.
- Les entreprises ART et FENETRES et GLAVEROUEST ont remis les offres suivantes pour le remplacement de 20 fenêtres avec châssis alu :

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
ART et FENETRES	42 236,50	8 278,35	50 514,85
GLAVEROUEST	42 864,15	8 401,37	51 265,52

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ART et FENETRES et de réaliser l'opération en une seule tranche. L'entreprise devra intervenir au mois de juillet pour profiter des vacances scolaires.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
Travaux	42 236,50 €	DGE 2009	21 118,25 €
		Autofinancement	21 118,25 €
TOTAL	42 236,50 €	TOTAL	42 236,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **RETIENT** le devis de l'entreprise **ART et FENETRES** pour un montant de **42 236,50 € HT** soit **50 514,85 € TTC**
- **ADOpte** l'opération comme décrite ci-dessus
- **ARRETE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la DGE pour un montant de dépenses de 42 236,50 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N°10-2009 : PETITS AMÉNAGEMENTS URBAINS : ESPACE JEUX
DEMANDE DE SUBVENTION DGE 2009

Monsieur le Maire souhaite créer un espace jeux pour le lotissement de « La Champagne du Moulin à Vent ».

Il informe le Conseil Municipal que les opérations de petits aménagements urbains peuvent faire l'objet d'une subvention au titre de la DGE à hauteur de 50 % des dépenses HT, avec un plancher de dépenses de 10 000 € et un plafond de 50 000 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget 2009 cette opération pour un montant de 15 000,00 € TTC.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
Espace jeux	12 541,00 €	DGE 2009 (50%)	6 270,50 €
		Autofinancement	6 270,50 €
TOTAL	12 541,00 €	TOTAL	12 541,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **ADOpte** l'opération telle que présentée ci-dessus pour un montant de 15 000,00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à solliciter plusieurs fournisseurs et à réaliser cet investissement pour un montant de 15 000,00 € TTC maximum. La Commission en charge des aménagements urbains sera associée à ce choix
- **ARRETE** le plan de financement présenté
- **SOLLICITE** la subvention au titre de la DGE pour un montant de dépenses de 12 541,00 € HT
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N°11-2009 : RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°90-2008 du 6 novembre 2008 validant l'Avant-projet Définitif de la réhabilitation des anciens logements de fonction en bibliothèque pour un montant estimatif des travaux de 400 000,00 € HT.

Il présente le plan de financement de l'opération :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Estimation des travaux	400 000	Subvention DRAC	105 000
Honoraires (8,5%)	34 000	Subvention Guide des aides (CG)	130 000
Missions SPS, Contrôle...	20 000	Subvention Contrat Territoire (volet 1 bis)	65 000
Dépenses imprévues	80 000	Autofinancement	234 000
TOTAL	534 000	TOTAL	534 000

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire, après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France puis de la Commission d'accessibilité, a été accordé le 12 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** la subvention auprès de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°12-2009 : INFORMATISATION DE LA GESTION DES PRETS A LA BIBLIOTHÈQUE – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Auffret, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale, a élaboré le cahier des charges pour l'informatisation de la gestion des prêts. Les communes de Saint-Domineuc et de Québriac, qui ont également en projet l'informatisation de leur banque de prêt, ont validé ce cahier des charges.

Monsieur le Maire a sollicité l'avis de M. Barby sur le cahier des charges. Celui-ci étant favorable, Monsieur le Maire propose de lancer la consultation auprès de trois fournisseurs sur la base de ce cahier des charges.

Monsieur le Maire précise que l'enregistrement des ouvrages dans la base de données prend beaucoup de temps. Aussi, il propose de retenir le prestataire dès cette année afin de permettre à Mme Auffret de saisir les données au plus tôt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** le cahier des charges
- **DÉCIDE** de lancer la consultation auprès de trois prestataires
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment le contrat avec le prestataire retenu

N°13-2009 : ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse, achetée en 2002, donne des signes de faiblesse pour tondre les 10 hectares de pelouse de la commune. Il a sollicité plusieurs fournisseurs et en a convié deux pour une démonstration en présence des employés des services techniques et d'élus.

Après démonstration, le choix technique se porte sur la tondeuse de marque TORO, plus maniable que la John Deere, et qui pulvérise la pelouse coupée dans le sol (fonction recyclage de la pelouse).

De plus, la tondeuse de marque John Deere est une machine d'exposition qui a un an et 115h de fonctionnement. Elle est garantie quatre ans contre deux pour la Toro.

Monsieur le Maire présente les deux devis :

TONDEUSE	MONTANT EN € HT	MONTNAT EN € TTC
JOHN DEERE	17 000,00	20 332,00
TORO	15 050,17	18 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir le devis de la tondeuse de marque **TORO** pour un montant de **15 050,17 € HT** soit **18 000,00 € TTC**
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N°14-2009 : ESTIMATION PROGRAMME DE VOIRIE 2009 – PROCÉDURE ADAPTÉE

La Commission Voirie, en liaison avec les services de la DDE, a procédé à l'inspection du réseau routier communal et propose de retenir six sites pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2009.

Les services de la DDE ont réalisé le prévisionnel de l'opération. Ils proposent de réaliser la consultation en procédure adaptée courant mars pour une réalisation des travaux en juin.

La DDE propose une solution de base en enrobé à froid de reprofilage 50 kg, au lieu de 70 kg l'an dernier, et une couche de roulement de 100 kg, contre 80 kg en 2008 (ce qui fait le même total mais différemment réparti).

L'estimatif de l'opération est de 103 753 € HT.

	Rubrique	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Le Gage - 120 m	4 467,00 €	875,53 €	5 342,53 €
2	La Villains - 1 000 m	38 575,00 €	7 560,70 €	46 135,70 €
3	Parking Salle - 800 m ² en bicouche	3 350,00 €	656,60 €	4 006,60 €
4	Glérois - 450 m	15 960,00 €	3 128,16 €	19 088,16 €
5	La Barre du Champ Grenu - 770 m	26 572,00 €	5 208,11 €	31 780,11 €
6	Tréguivien - 365 m	14 829,00 €	2 906,48 €	17 735,48 €
	TOTAL	103 753,00 €	20 335,59 €	124 088,59 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la consultation en procédure adaptée avec une tranche ferme comprenant cinq sites et une tranche conditionnelle pour le site de « Tréguivien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DÉCIDE** de lancer la consultation en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics), avec une tranche ferme de cinq sites et une tranche conditionnelle pour le site de « Tréguivien », pour les travaux d'entretien et de réparation de voirie 2009
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

N°15-2009 : ÉTUDE DE SÉCURITÉ ET DÉPLACEMENTS DOUX AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION – CONTRAT D'INGENIERIE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services de la DDE ont été sollicités pour la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire aux études de sécurité et d'organisation des déplacements doux au sein de l'agglomération.

Cette étude vise à compléter la première série d'aménagements qui va être réalisée au cours de l'année 2009 (rue d'Armor, lotissement de la Rochelle, rue du Stade).

Pour les mêmes raisons de vitesse excessive des véhicules et de la dangerosité engendrée par ces comportements, la Commune souhaite maintenant étendre l'étude aux autres secteurs de l'agglomération de la commune :

- Le pourtour de l'église
- La rue de Coëtquen
- La rue de la Libération
- La rue de Rennes
- La rue du Linon
- Le Cours Nagues
- La rue du Bourg
- La rue de Chateaubriand
- La rue Broussais

En outre, elle souhaite que cette étude comprenne l'organisation et la sécurisation des déplacements doux dans l'agglomération.

Sur ces bases, la rémunération prévisionnelle proposée par la DDE est de 6 176,25 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir les services de la DDE pour réaliser la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, décrite ci-dessus, nécessaire aux études de sécurité et d'organisation des déplacements doux dans le bourg pour un montant prévisionnelle de 6 176,25 € HT soit 7 386,80 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

N°16-2009 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR DE TINTENIAC

Monsieur fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention adressée par l'ADMR de Tinténiaç. Il précise que cette association intervient sur douze communes du territoire, au titre de l'aide sociale auprès des personnes âgées, handicapées et des familles. Il rappelle que le personnel du CCAS chargé de ces missions a été transféré en juillet 2005 à cette association. Il propose le versement d'une subvention d'un montant de 200 € pour participer à son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention de 200 € pour l'ADMR de Tinténiaç.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Enquête publique – SCEA Le Village**

Monsieur le Maire vous informe que la Préfecture a procédé à l'ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois, du 09 mars 2009 au 10 avril 2009, sur le dossier présenté par M. le Gérant de la SCEA LE VILLAGE en vue de restructurer un élevage de porcs d'un effectif de 615 reproducteurs sur lisier, 3 250 porcelets en post sevrage sur lisier au lieu-dit « Le Village » à La Chapelle aux Filtzméens et 200 porcs charcutiers sur lisier au lieu-dit « Les Cours » à Saint-Domineuc.

Le dossier concernant la demande est consultable en mairie. Le Conseil Municipal sera invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit avant le 25 avril.

➤ **Demande de subvention de l'OGEC de Saint-Domineuc**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les représentants de l'OGEC de l'école privée de Saint-Domineuc. Ils lui font part de la situation financière de leur établissement et précisent que leur école est sous contrat d'association depuis septembre 2007.

Ainsi, la commune de Saint-Domineuc accorde une subvention seulement en faveur des enfants domiciliés sur son territoire, calculée sur le coût d'un élève de l'école publique. Aussi, ils sollicitent une subvention communale pour la participation aux frais de fonctionnement pour les 15 enfants pleugueneucois scolarisés dans leur école.

Monsieur le Maire rappelle que notre commune, disposant d'une école publique et d'un restaurant scolaire, n'a pas l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles privées des communes environnantes.

Considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal **décide** de ne pas accorder de subvention à l'OGEC.

➤ **Effacement des réseaux rue de la Libération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'effacement des réseaux vont débuter à partir du lundi 16 mars.

➤ **Lotissement « Les Rives du Parc »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa rencontre avec les représentants du groupe Giboire concernant le futur lotissement « Les Rives du Parc ». Ils lui ont présenté un nouveau plan de composition comprenant 60 lots (notons que le permis de lotir accordé le 12 octobre 2007 comprenait pour sa part 40 lots).

Monsieur le Maire regrette une densification excessive de l'habitat (diminution de la surface des lots) et la suppression des espaces verts prévus au centre du lotissement. Ceux-ci sont remisés en bordure du lotissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Blanchard pour engager la discussion avec le groupe Giboire sur les bases du plan de composition de l'arrêté de lotir initialement accordé (respect de la mixité sociale, lots de taille suffisante, aménagement des espaces verts...).

➤ **Conférence « Énergie : comment agir dans nos commune ? »**

Monsieur Barby, qui a participé à la conférence, fait un compte-rendu au Conseil Municipal. Il relate certaines expériences environnementales menées par des communes (exemple de la commune de Langouët, solution bois et construction zéro énergie).

PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES

- **Commission Finances** : le mercredi 18 mars à 20h00
- **Comité de Gestion Caisse des Ecoles** : le vendredi 20 mars à 17h30
- **Conseil d'Administration du CCAS** : le vendredi 20 mars à 18h15
- **Commission Information** : le mardi 24 mars à 19h00

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le jeudi 02 avril 2009 à **19h00**

DATES A RETENIR

- **Réunion publique pour la création d'une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) à Meillac** : le mercredi 25 mars 2009 à 20h00, cantine municipale.

Affichage du compte-rendu le 17 mars 2009

Vu, le Maire

M. André BLANCHARD